

**Conseil Communautaire**  
**24 Mars 2011**  
**Villersexel**

**Compte rendu de séance**

L'an deux mil onze, le 24 mars, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel se sont réunis à la salle de 70110 VILLERSEXEL après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ernest SCHAER, Président.

Étaient présents : Ernest SCHAER – Christian PLAISANCE – Alain BIZZOTTO – Eugène VAUDREY – Pierre PORRACHIA – Robert BADALAMENTI - Michel BORON – Christian PONSOT – Jacques MOUGEOT – Charles GRANET – Philippe GAMET – Denise GATSCHINE – Jean Pierre MOREL – Claudine GUILLARD - Nicolas PLANCHON – Michel RICHARD – Pierre VIENOT - Christian PERRIGUEY – Roger BERTRAND – Jean Paul BELON – Frédéric FRANCOIS – Daniel BRUCHON – Hugo WALZ – Michel CUENIN – Claude MUFFAT – Monique BOLORE – Claude MOREL - Lionel GIRARDOT – Gérard THEVENY – Guy SAINT DIZIER – Jean Marie TRAHIN - Jean GAMET – Alain JACQUARD – Pierre SAVARIN – Daniel CLERC – Jean Louis MOUGENET – Pierre THOMASSIN – Bruno SAILLEY - Sylvain MORISOT – Colette CORNEVAUX – Annie CLERC – René LAJEANNE – Nadine BOUCARD – Jacques VIVIEN – André DUBOIS – Jean Pierre GOLASZEWSKA – Michel THEVEAU - Michel CHEVIET – Jacques SEGUIN – Paulette SEGUIN – Henri BOSSERT – Thierry RICCI – Edmond BREPSON – Gérard PELLETERET – Colette CLERC – Gilles LOUIS

Absents avec procuration : Jean Marie RONDEY (Procuration à Christian PLAISANCE) - Francine CHAMPION (Procuration à Ernest SCHAER) - Alain SEGUIN (Procuration à André DUBOIS) - Michel DAVAL (Procuration à Michel RICHARD)

Absents : Ghislaine VUILLIER – Alain VUILLIER - Isabelle GEHIN– Jacques RICCIARDETTI – Jean François TOUBIN - Jean Noël ROUSSEL - André MARTHEY - Jeannine BOSSI - Patrice COLNEY - Gérard GAMET

Date d'affichage de la convocation : 9 Mars 2011

Membres en exercice : 70

Membres présents : 56

Suffrages exprimés : 60

Procuration : 4

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Charles GRANET, Délégué Communautaire de AUTREY LE VAY, a été élu secrétaire de séance

Le Président ouvre la séance à 18h15 en présentant les membres de l'ADCH pour la présentation du dispositif des clauses d'insertion dans les marchés publics.

**Présentation A.D.C.H.**

L'Association de Développement du Canton d'Héricourt (ADCH) est chargée par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de la réalisation et du suivi des clauses d'insertion dans les marchés publics. Ces clauses sont prévues aux articles 14 – 53 – 54 du code des marchés publics. Le principe

consiste à faire appel à des publics en insertion qui vont travailler pour le compte des entreprises retenues au marché public. Les personnes sont rémunérées par l'entreprise. La recherche des publics potentiels et le suivi de ces derniers sont réalisés par l'ADCH. Aucune obligation n'incombe aux maîtres d'ouvrage ; il s'agit d'une volonté politique. La gestion est laissée au chargé de mission de l'association dont une future participation financière pourra être demandée aux communautés de communes qui participent au dispositif.

## ENFANCE

### Signature du contrat enfance

Monsieur COCHARD présente le dispositif d'aide (de subvention) inclus dans le contrat Enfance à renouveler avec la CAF de Haute Saône. Le contrat enfance signé entre la Communauté de Communes du Pays de Villersexel et la CAF est arrivé à terme le 31/12/2010. Un nouveau contrat doit être signé. Celui-ci permet de percevoir les subventions dans les actions suivantes :

Type Action	Nature Action	Nom Action	2010	2011	2012	2013
Accueil Jeunesse (Action nouvelle)	Accueils jeunes	Accueils Villersexel, Esprels	17 683,97 €	17 683,97 €	17 683,97 €	17 683,97 €
<b>Total Actions Nouvelles Jeunesse</b>			<b>17 683,97 €</b>	<b>17 683,97 €</b>	<b>17 683,97 €</b>	<b>17 683,97 €</b>
Accueil Jeunesse (Action antérieure)	Centre de loisirs	Accueil Villersexel et Eté	24 113,64 €	24 113,64 €	24 113,64 €	24 113,64 €
<b>Total Actions Antérieures Jeunesse</b>			<b>24 113,64 €</b>	<b>24 113,64 €</b>	<b>24 113,64 €</b>	<b>24 113,64 €</b>
Accueil Jeunesse (Action nouvelle)	Accueil loisirs	Mercredi Esprels	2 533,30 €	2 533,30 €	2 533,30 €	2 533,30 €
<b>Total Action Nouvelle Jeunesse</b>			<b>2 533,30 €</b>	<b>2 533,30 €</b>	<b>2 533,30 €</b>	<b>2 533,30 €</b>
Accueil Enfance (Action antérieure)	Multiaccueil	La Flute Enchantée	43 899,12 €	43 899,12 €	43 899,12 €	43 899,12 €
<b>Total Action Antérieure Enfance</b>			<b>43 899,12 €</b>	<b>43 899,12 €</b>	<b>43 899,12 €</b>	<b>43 899,12 €</b>
<b>TOTAL CONTRAT</b>			<b>88 230,03 €</b>	<b>88 230,03 €</b>	<b>88 230,03 €</b>	<b>88 230,03 €</b>

La CAF garantit donc son aide financière jusqu'en 2013. Il est à noter que des actions nouvelles pourront être inscrites dans le contrat en cours, le montant des aides étant alors calculé sur des bases plus élevées.

**Le Président a été autorisé à signer le nouveau contrat Enfance à l'unanimité.**

### Périscolaire : tarifs année 2011/2012

Les tarifs de la cantine n'ont jamais évolué depuis l'ouverture du périscolaire en 2007. Il devient actuellement difficile de les maintenir compte tenu de la perte de vitesse des ressources nécessaires à la gestion globale du service. L'augmentation proposée permettra de contenir le versement au FRANCAS pour une qualité de service égale. Monsieur COCHARD présente les nouveaux tarifs :

	Actuellement	Proposition
Matin	1.10 €	1.20 €
Midi sans repas	1.10 €	1.20 €
Restauration	4.20 €	4.40 €
Soir	2.00 €	2.10 €
Mercredi Villersexel	3.20 €	3.30 €
Mercredi Esprels	2.15 €	2.30 €
Vacances	7.80 €	8.20 €

Monsieur COCHARD précise que ces tarifs seront applicables dès les vacances d'Avril 2011. Le Président propose de valider ces changements. Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

PROJETS :

**Crèche de Villersexel : cuisine**

Monsieur COCHARD présente le projet et donne des précisions quant à l'avancée de la procédure. Le permis de construire est déposé en mairie de Villersexel pour instruction. Monsieur COCHARD présente le plan de financement prévisionnel et précise que seules les recettes de la CAF (déjà notifiées) et du fonds européen LEADER sont certaines. Les autres recettes du plan de financement restent à ce jour incertaines. Quant aux dépenses, l'estimation provient du maître d'œuvre, le groupement DONZE/HBI.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Maîtrise d'œuvre.....	13.000 €	CAF.....	20.000 €
Travaux.....	108.900 €	LEADER.....	12.072 €
Equipement de cuisine.....	21.950 €	DETR.....	55.000 €
		Autofinancement.....	56.778 €
<b>Total.....</b>	<b>143.850 €</b>	<b>Total.....</b>	<b>143.850 €</b>

**Le conseil communautaire a validé à l'unanimité le plan de financement prévisionnel.**

Au regard des travaux à réaliser, l'opération réclame une mission de sécurité (SPS). L'entreprise SGD SPS propose un montant de 1.590 € HT. Il est proposé au conseil communautaire de retenir cette proposition.

**La proposition a été validée à l'unanimité.**

**Périscolaire Athesans : plan de financement**

L'assistant à maître d'ouvrage a rendu son dossier et présente un plan de financement prévisionnel pour le centre périscolaire d'Athesans. Le Président propose de valider le plan de financement. **Il est validé à l'unanimité.**

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Travaux	530.000 €	Etat (DETR)	145.000 €
Honoraires	93.000 €	Région	15.000 €
Equipement	60.000 €	CG 70 (APPUI+)	132.138€
Actualisation	57.746 €	CAF	130.000 €
		Autofinancement	318.608€
<b>TOTAL</b>	<b>740.746 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>740.746 €</b>

Pour cette opération, il y a également lieu de retenir un coordonnateur sécurité dès la phase conception et un bureau vérificateur.

Le Président propose au conseil communautaire d'autoriser une consultation pour une mission SPS ainsi que la consultation d'un bureau vérificateur.

**Cette proposition a reçu l'unanimité.**

Le Président évoque ensuite le contrat APPUI + signé avec le Conseil Général de Haute Saône. La communauté de communes avait inscrit dans ce contrat deux opérations :

- centre culturel : 194.000 €
- zone de loisirs : 150.000 €

Pour attribuer des crédits pour le programme de construction d'un périscolaire à Athesans, le Président propose au conseil communautaire de négocier une autre orientation des crédits. Le projet centre culturel est repoussé temporairement et il est remplacé par le projet périscolaire à Athesans. Le montant des crédits reste identique à savoir 194.000 € (plafonné à 20% du montant des travaux).

**Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.**

## INTERCOMMUNALITE

### **Monsieur SCHAER fera une présentation sur les pactes communautaires (financier et fiscal).**

A la fin de la présentation, le Président propose de consulter un cabinet d'audit spécialisé pour la réalisation d'une étude sur les capacités financières des communes membres de la communauté de communes, et de la Communauté de communes. Cette étude permettrait d'harmoniser les politiques fiscales du territoire en adéquation avec les capacités d'intervention de chaque collectivité.

**Le conseil communautaire a donné son accord à 2 voix contre et 4 abstentions.**

### **Transfert des pouvoirs de police – pour information**

L'article 63 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales prévoit le transfert automatique du pouvoir de règlementer les activités du maire au président de l'EPCI compétent dans les domaines de l'assainissement, de l'élimination des déchets ménagers et de l'accueil des gens du voyage.

Il s'agit d'un transfert automatique qui intervient au moment du transfert de la compétence et, pour les compétences déjà transférées aux EPCI, « au plus tard le premier jour du 12ème mois suivant la publication de la loi ».

Pour la CCPV les compétences actuelles Gens du voyage et Ordures ménagères sont concernées.

Toutefois, pendant cette période, un ou plusieurs maires peuvent s'opposer, dans chacun des domaines considérés, à ce transfert.

Donc, si les maires ne se sont pas prononcés contre ce transfert, par notification de leur décision au président de l'EPCI avant décembre 2011, celui-ci sera effectif au 1er décembre 2011.

D'ici là, les maires restent seuls titulaires du pouvoir de règlementer ces activités.

**NB : il appartient uniquement aux détenteurs du pouvoir de police c'est-à-dire les maires de se prononcer sans qu'il y ait besoin de délibérer en séance de conseil municipal.**

## TOURISME

Un comité d'exploitation de l'office du tourisme a s'est réuni le 21 mars dernier Il soumet plusieurs propositions au conseil communautaire.

- Réalisation d'une carte touristique à destination des touristes

Plusieurs imprimeurs ont été contactés :

-DEKLIC : 1.915 € HT

- CONCEPT IMPRESSION : 1.680 € HT

- REPRO SYSTEM : 2.670 € HT

Le conseil communautaire décide de retenir CONCEPT IMPRESSION pour un montant de 1.680 € HT.

- Outils de communication

Le comité d'exploitation propose d'acquérir des outils de communication pour les salons et les besoins en général de l'office du tourisme. Le Président détaille les besoins :

- 5 kakémonos d'un montant de 99 € HT pièce

- 1 télévision

- des photographies achetées auprès d'un photographe professionnel, pour un montant de 67 € l'unité

Le Président propose de faire l'acquisition de ces outils, le paiement intervenant sur le montant de la taxe de séjour.

**Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.**

## Voie Verte

Le Président énonce que l'ancienne voie de chemin de fer entre Villersexel et Bonnal pourrait être aménagée en voie verte (promenade, vélo). La commission développement économique du 15 mars 2011 a donné son accord pour prendre contact avec RFF concernant l'occupation du foncier (location). Le Président demande l'autorisation pour négocier avec RFF l'occupation de l'emprise foncière.

**Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.**

**Le conseil communautaire a également autorisé le paiement des cotisations auprès de l'UDOTSI et de la FNOTSI ainsi que le remboursement des frais engagés par un agent de l'office du tourisme pour un montant de 149,60 €.**

## Questions diverses

- Réhabilitation des décharges

Le Président propose d'arrêter le montant de l'autorisation de programme à 613.448 € HT et les crédits de paiement répartis de la façon suivante :

### Crédits de paiement - année 2011

Décharges	Subventions CG70	Subventions Ademe	Crédits de paiement
Beveuge	22 500 €	45 000 €	229 297 €
Georfans	3 497 €	3 354 €	12 960 €
Granges la Ville	3 197 €	2 367 €	8 765 €
Granges le Bourg Moulin	2 686 €	2 655 €	11 520 €
Granges le Bourg Malval	7 961 €	12 228 €	28 230 €
<b>totaux</b>	<b>39 841 €</b>	<b>65 604 €</b>	<b>290 772 €</b>

### Crédits de paiement - année 2012

Athesans-Etroitefontaine	8 147 €	7 590 €	11 780 €
Esprels Bouloie	1 577 €	996 €	5 300 €
Esprels Verrudot	22 500 €	23 317,8 €	39 722,50 €
Gouhenans Planche	2 657 €	2 364 €	10 000 €
Gouhenans Mont	4 427 €	4 590 €	16 940 €
Grammont	14 357 €	13 800 €	31 200 €
Longeville Mt Sesin	2 987 €	2 904 €	8 500 €
Longeville Pont/Ognon	4 067 €	3 489 €	8 465 €
Les Magny	5 267 €	5 910 €	12 050 €
Mignavillers Bois Senargent	4 307 €	3 750 €	12 800 €
Mignavillers Grd Champs	4 517 €	3 945 €	12 355 €
Oppenans	2 162,1 €	1 594,50 €	7 345 €
Oppenans labordiere	1 594,50 €	1 594,50 €	4 905 €
Oricourt	5 477 €	6 099 €	21 545 €
Saint Sulpice	11 177 €	7 513,5 €	14 481 €
Senargent-Mignafans	6 257 €	5 677,5 €	13 477,5 €
Villafans	3 090 €	3 434,4 €	8 196 €
Villersexel	22 500 €	26 321,4 €	80 308,9 €
Villers la Ville	1 020 €	1 020 €	3 305 €
<b>totaux</b>	<b>128 088 €</b>	<b>125 911 €</b>	<b>322 676 €</b>
		<b>Autorisation de programme</b>	<b>613 448 €</b>

**Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.**

- Réhabilitation des décharges : montant des transferts de charges

La CLECT s'est réunie pour travailler sur le montant des transferts de charge concernant le transfert de la compétence "réhabilitation des décharges". Elle propose au conseil communautaire la répartition suivante à compter de l'année 2012.

## Réhabilitation des décharges

### Coûts par commune

Communes	Population totale	Coût pour 3 ans	Coût par an
AILLEVANS	144	1 434,00 €	478,00 €
ATHESANS-ETROITEFONTAINE	621	6 184,14 €	2 061,38 €
AUTREY-LE-VAY	63	627,38 €	209,13 €
BEVEUGE	95	946,04 €	315,35 €
BONNAL	25	248,96 €	82,99 €
CREVANS	289	2 877,97 €	959,32 €
ESPRELS	705	7 020,65 €	2 340,22 €
FALLON	332	3 306,18 €	1 102,06 €
GEORFANS	62	617,42 €	205,81 €
GOUHENANS	448	4 461,35 €	1 487,12 €
GRAMMONT	77	766,79 €	255,60 €
GRANGES-LA-VILLE	235	2 340,22 €	780,07 €
GRANGES-LE-BOURG	366	3 644,76 €	1 214,92 €
LA VERGENNE	108	1 075,50 €	358,50 €
LES MAGNY	136	1 354,34 €	451,45 €
LONGEVILLE	118	1 175,09 €	391,70 €
MARAST	44	438,17 €	146,06 €
MELECEY	180	1 792,51 €	597,50 €
MIGNAVILLERS	333	3 316,14 €	1 105,38 €
MOIMAY	230	2 290,42 €	763,47 €
OPPENANS	52	517,83 €	172,61 €
ORICOURT	35	348,54 €	116,18 €
PONT-SUR-L'OGNON	62	617,42 €	205,81 €
SAINT-FERJEUX	75	746,88 €	248,96 €
SAINT-SULPICE	127	1 264,71 €	421,57 €
SECENANS	153	1 523,63 €	507,88 €
SENARGENT	299	2 977,55 €	992,52 €
TRESSANDANS	36	358,50 €	119,50 €
VELLECHEVREUX	162	1 613,26 €	537,75 €
VILLAFANS	204	2 031,51 €	677,17 €
VILLARGENT	107	1 065,55 €	355,18 €
VILLERSEXEL	1567	15 604,76 €	5 201,59 €
VILLERS-LA-VILLE	162	1 613,26 €	537,75 €
<b>Totaux</b>	<b>7652</b>	<b>76 201,41 €</b>	<b>25 400,47 €</b>

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

- Marché informatique :

Monsieur COCHARD énonce que la consultation informatique a donné les retours suivants :

- ESSOR INFORMATIQUE : 6.521 € HT

- PROCOM INFORMATIQUE : 7.370,80 € HT

**Le conseil communautaire a retenu la proposition de ESSOR INFORMATIQUE.**

**Le conseil communautaire a également autorisé la signature d'un avenant avec la SMACL pour un montant de 1.648,96 €, la signature d'une convention d'entretien de la station météo de Villersexel et l'inscription en non valeur pour un montant de 429,96 €.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.